

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

VIGILANCE PARTICULIÈRE



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 61

CANAL SAINT-MARTIN

Paris, le 16 juin 2026

Plonge de reconnaissance d'objets immergés

Bassin des récollets et bassin des Marais, entre l'écluse des Morts (3-4) et l'écluse du Temple (7-8)

Le mardi 16 juin de 13h00 à 17h00 et le jeudi 18 juin de 8h00 à 12h00

Ces travaux nécessitent la présence de plongeurs.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI

La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 17 juin 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.